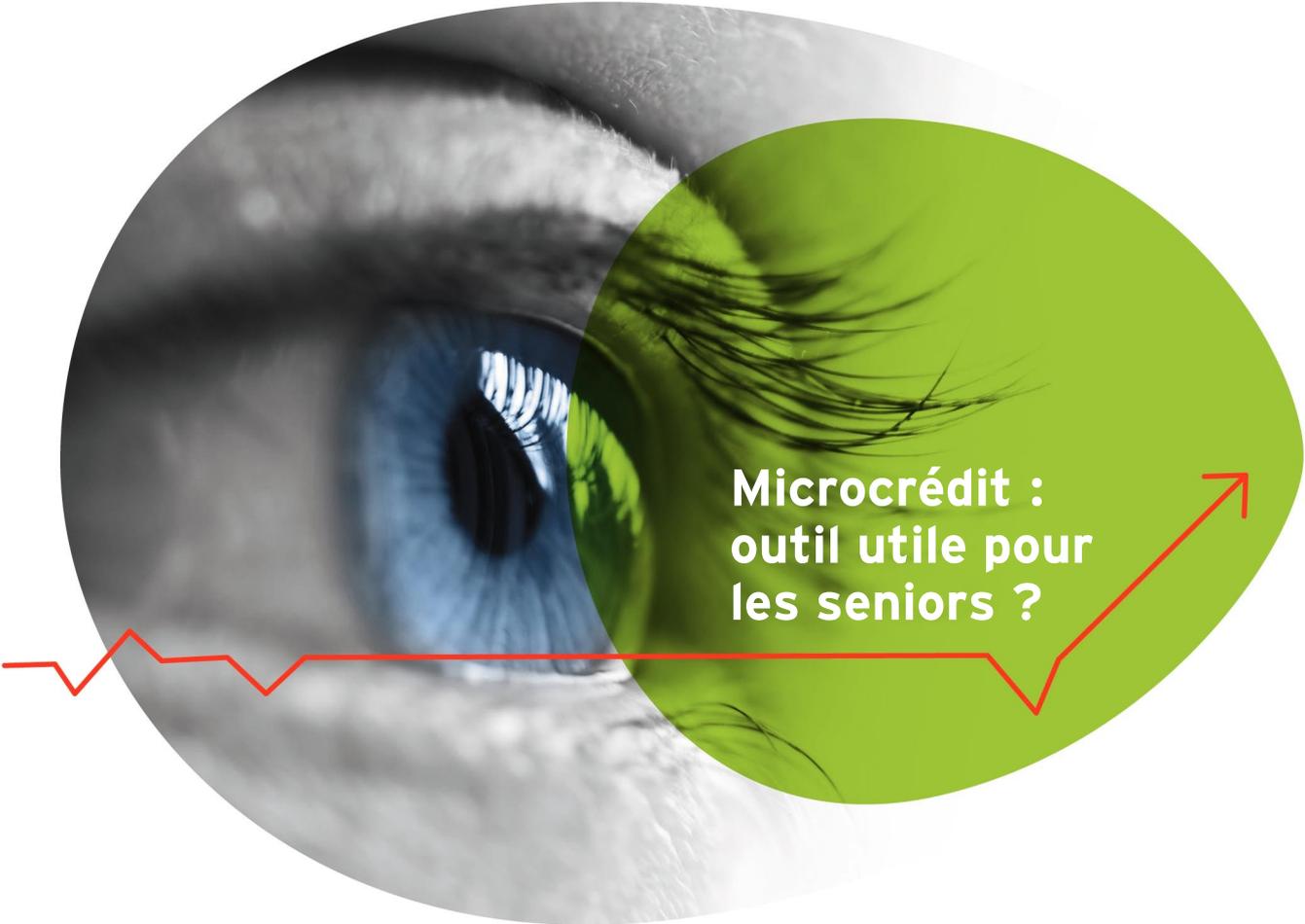


Analyse



Microcrédit :
outil utile pour
les seniors ?

Réseau **Financement
Alternatif**
Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

La Commission européenne a déclaré l'année 2012 « Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations ». En effet, en Europe, comme dans le monde, plus de gens que jamais auparavant vieillissent, ce qui signifie que les politiques et les outils actuels doivent être adaptés en conséquence. Malheureusement, cette population vieillissante n'est pas toujours à l'aise financièrement. Or, le microcrédit a pour mission de fournir des prêts aux populations à bas revenus afin d'améliorer leur inclusion financière et/ou sociale. Dès lors, le microcrédit est-il un outil utile pour les seniors afin de vivre un vieillissement actif ?

1 Définitions des mots clés

Le microcrédit se décline en deux grands types : celui à destination professionnelle et celui à visée personnelle. Ainsi, le microcrédit professionnel en Europe est un « prêt inférieur à 25 000 euros, [qui] vise les micro-entreprises (celles qui emploient moins de dix personnes) et les personnes défavorisées (au chômage ou inactives, recevant une aide sociale, les immigrés, etc.) qui veulent travailler pour leur propre compte mais n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels. »¹ Le microcrédit personnel se définit quant à lui comme un « crédit à la consommation, destiné à financer des projets de vie ou des biens utiles et nécessaires, qui permettent d'améliorer le bien-être quotidien de personnes dont l'accès au crédit bancaire est difficile. »² Le microcrédit fait partie du concept plus large de la microfinance qui a pour objectif de fournir des services financiers de base tels que les moyens de paiement, l'épargne et les assurances aux personnes exclues.

Le deuxième concept-clé est l'expression « vieillissement actif ». L'Organisation Mondiale de la Santé la définit comme « le processus d'optimisation des possibilités de santé, de participation et de sécurité afin d'améliorer la qualité de vie pendant la vieillesse. [...] Le vieillissement actif permet aux gens de réaliser leur potentiel physique, social et bien-être mental tout au long de la vie et de participer à la société, tout en leur offrant une protection adéquate, la sécurité et les soins quand ils sont nécessaires. Le mot « actif » se réfère à la participation continue à la vie sociale, économique, culturelle, spirituelle et civique, et non pas seulement la capacité d'être physiquement actif ou de travailler. Les personnes âgées à la retraite, malades ou vivant avec un handicap peuvent rester des contributeurs actifs pour leurs familles, leurs pairs, leurs communautés et leurs peuples. »³ Le terme actif se réfère donc à une notion plus large que la seule valeur d'une personne qui travaille, il se réfère

1 http://europa.eu/legislation_summaries/enterprise/business_environment/n26115_fr.htm

2 <http://www.credal.be/node/24> / <http://www.credal.be/node/53>

3 http://www.who.int/ageing/active_ageing/en/index.html

aussi à la sagesse et aux expériences de vie que des personnes âgées peuvent transférer à d'autres membres de la société. Dans une approche multidimensionnelle, les personnes âgées pourraient être considérées comme une ressource précieuse et non comme un fardeau, comme elles sont trop souvent dépeintes dans les problématiques d'âge et de main d'œuvre.

2 Le public cible du microcrédit

Le microcrédit vise à aider les personnes à faibles revenus à accéder à un prêt avec des conditions adéquates à leur situation financière. Mais qui sont ces gens à faibles revenus ? Les publics cibles varient selon les pays et même selon les opérateurs de microcrédit. Les groupes spécifiques ayant des besoins particuliers les plus fréquemment cités sont : les femmes, les minorités ethniques, les jeunes, les habitants de zones rurales... Avec le changement démographique et les politiques qui tardent à s'adapter, un autre groupe émerge comme public cible : les seniors.

Il est intéressant de constater qu'il n'existe pas de consensus sur le moment exact où quelqu'un devient « âgé » ou senior. Selon la situation, le senior peut l'être déjà à 45 ans quand on parle de main-d'œuvre, sachant que l'âge de la retraite varie en Europe entre 60 et 70 ans. Dans d'autres cas, un senior peut désigner une personne âgée de 65 ans et plus quand il s'agit de l'octroi de microcrédit social pour réaliser des améliorations ergonomiques permettant aux bénéficiaires de rester dans leurs maisons. Un baromètre européen⁴ rapporte que la « vieillesse », dans les 27 États membres, est perçue comme étant atteinte à 63,9 ans. Cependant, cette moyenne varie dans les différents pays. Par exemple, aux Pays-Bas, ce stade de la vie est perçu comme atteint à 70,4 ans alors que c'est le cas à 57,7 ans pour la Slovaquie. Le concept de senior reste donc très relatif.

3 De bonnes pratiques en Europe...

Des institutions de microcrédit en Europe mènent ou commenceront bientôt à mener de bonnes pratiques pour promouvoir le vieillissement actif.

Ainsi, en Roumanie, *Opportunity Microcredit Romania* (OMRO) offre deux produits financiers de base : des microcrédits d'investissement ou de fonds de roulement, avec des conditions différentes selon les besoins agricoles ou non agricoles. Il a été constaté que 39 % des clients d'OMRO ont au moins 45 ans quand ils reçoivent leur premier microcrédit. La philosophie d'OMRO est d'évaluer en profondeur et de manière adéquate la situation financière de ses clients. Cette analyse a pour objectif d'éviter le surendettement, soutenant ainsi le vieillissement actif : OMRO accorde

4 Baromètre européen spécial 378, janvier 2012.

des prêts appropriés pour aider les clients âgés à atteindre de meilleures conditions de vie et de vivre dans la dignité via la création ou le maintien d'une activité professionnelle.

En France, l'institution de microcrédit « Association pour le Droit à l'Initiative Economique » (ADIE) démarrera prochainement des microcrédits professionnels spécifiques visant à soutenir les seniors⁵. Il existe en France, comme dans de nombreux autres pays européens, une population croissante de personnes âgées. Les données récentes insistent également sur le fait que cette population plus âgée est de plus en plus pauvre. Les facteurs qui expliquent cette situation sont les accidents de la vie, l'isolement, les faibles revenus de retraite par rapport au salaire de travail et les différences de genre : 70% des aînés à faible revenu sont des femmes et 62% d'entre elles sont célibataires (veuves, divorcées). Les statistiques montrent par ailleurs une augmentation du chômage chez les personnes âgées et de plus grandes difficultés à trouver un nouvel emploi quand une personne est âgée de 50 ans ou plus. De plus, les nouveaux emplois trouvés sont alors en général plus précaires : ils sont souvent à temps partiel ou à durée déterminée.

Les études menées par l'ADIE démontrent que le principal obstacle que rencontrent les seniors à la création d'une entreprise est le manque d'investissement financier. D'autres freins mentionnés sont le manque d'information sur la création d'entreprise, le manque d'idées d'affaires ou un manque de confiance en soi. Cependant, la recherche identifie aussi de solides atouts à ces aînés pour créer leur propre activité. Parmi eux, sont cités une diminution des charges puisque les enfants ont quitté le ménage, les compétences et le savoir-faire acquis au cours de la vie professionnelle et le soutien familial pour démarrer une entreprise.

Compte tenu de ces données et du fait que l'ADIE a déjà mis en place une approche segmentée de sa clientèle⁶, les nouveaux services auront deux cibles : d'une part, sous la dénomination « rebondir », les personnes âgées de 45 à 65 ans qui sont dans une situation de pauvreté, qui font face au chômage et qui souhaitent démarrer une entreprise ; d'autre part, le forfait « tremplin » visera les entrepreneurs seniors qui souhaitent renforcer la viabilité de leur projet et réintégrer le système bancaire traditionnel.

Le service « rebondir » aide les seniors qui n'ont pas encore une idée (claire) d'entreprise à créer. ADIE identifie les secteurs et les entreprises à fort potentiel de développement et d'emploi et cherche des possibilités de micro-franchise. ADIE propose des formations et des conseils pour communiquer sur ces secteurs, ces

5 Ces paragraphes se basent sur le document « Active ageing tailor made service design » présenté par Grégoire Héaulme, directeur marketing, ADIE, 14 décembre 2012.

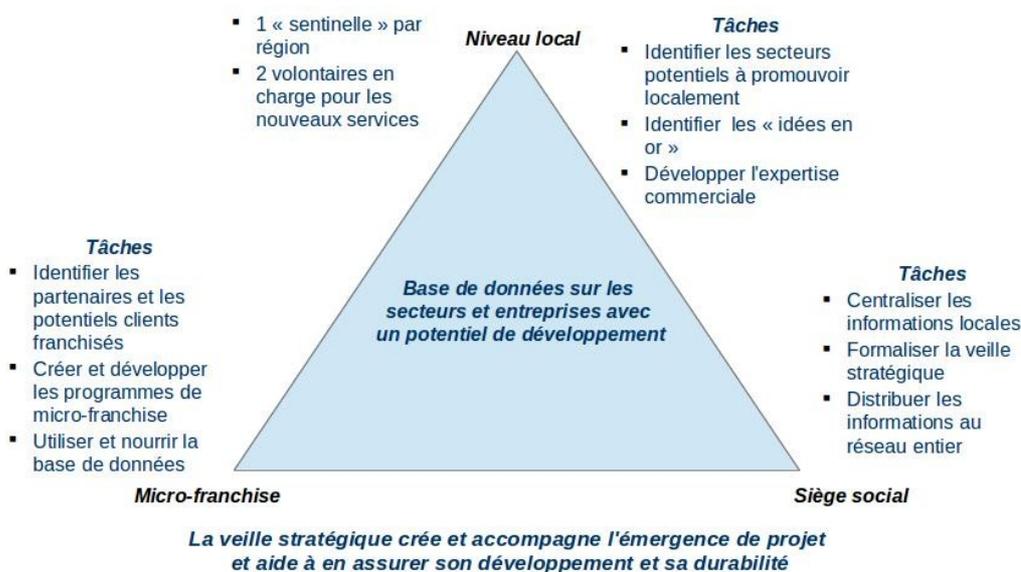
6 En 2008, ADIE a lancé CréaJeunes, un produit spécifique dédié à la jeunesse.

entreprises et ces opportunités de micro-franchise pour susciter des idées de projets. ADIE travaille en lien étroit avec le « Pôle Emploi » (organisme gouvernemental qui enregistre les chômeurs, les aide à trouver un emploi et leur fournit une aide financière), lui-même en contact avec ces futurs entrepreneurs seniors potentiels.

Le deuxième service, « tremplin », vise à aider les entrepreneurs seniors, qui sont des clients de l'ADIE depuis au moins 3 ans et qui ont un bon historique de remboursement, à maintenir leurs projets en cours et à réintégrer le système bancaire traditionnel. À cette fin, l'ADIE aide les entrepreneurs seniors identifiés à développer leur efficacité commerciale et leur chiffre d'affaires ainsi qu'à renforcer leur gestion d'entreprise, en particulier sur les aspects juridiques, comptables et de développement commercial.

Pour centraliser les idées et nourrir tous les services fournis par l'ADIE, y compris les deux nouveaux services, une veille stratégique dans toutes les régions françaises sera également mise en œuvre. L'idée est de créer une base de données sur les secteurs et les entreprises à fort potentiel de développement. Un système en forme de triangle sera développé à partir des travaux effectués par le siège social, les sections locales et des micro-franchises. L'illustration ci-dessous en représente les principales fonctionnalités.

Figure 1 - Veille stratégique de l'ADIE



Source : « Active ageing tailor made service design », Grégoire Héaulme, directeur marketing ADIE, 14 décembre 2012

Avec ces nouveaux services, l'ADIE espère créer 1.400 emplois par an en France à partir de 2015. Cela devrait aider les seniors à faibles revenus qui souhaitent créer leur propre activité professionnelle à atteindre un vieillissement actif.

4 ... et en Belgique

Du côté belge, les cinq acteurs se partageant le marché du microcrédit⁷ servent aussi en partie les seniors. Cette analyse se centre toutefois sur la coopérative de microcrédit Crédal, qui a communiqué des informations au sujet des seniors. Il faut savoir qu'en Belgique, la population de personnes âgées de 65 ans et plus est en constante augmentation. De plus, selon les données d'Eurostat, la proportion de ces seniors considérée comme en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est légèrement plus élevée que la moyenne européenne : 21,6 % des personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 (versus 20,4 % pour l'Europe des 27). La principale difficulté de ce groupe de seniors est d'arriver à joindre les deux bouts en fin de mois. De cette pauvreté découle une série de problèmes inhérents à leur condition financière : un isolement plus prononcé que leurs pairs à revenus plus élevés, des difficultés de mobilité, des soins de santé pas toujours adaptés, des conditions de logement difficiles, etc...

Opérateur à la fois de microcrédit personnel et professionnel, Crédal agit envers les seniors sur ces deux plans⁸. Ainsi, bien que seuls 14 % des clients de microcrédit professionnel soient âgés de 50 ans et plus et que seulement 15 prêts sur 640 ont été accordés à des personnes de plus de 60 ans depuis l'année 2000 (soit 3 % du total des microcrédits), Crédal stimule quand même un vieillissement actif. En effet, les volontaires chargés de procurer un accompagnement aux porteurs de projet sont souvent des seniors (49 % d'entre eux sont à la retraite et âgés de plus de 65 ans). Ceux-ci sont recrutés via la Fondation Belfius qui, par ailleurs, finance Crédal pour certains coûts opérationnels. Cette opportunité pour les seniors de transmettre leur savoir et d'aider d'autres personnes à réaliser un projet leur donne une utilité sociale et leur permet de s'accomplir personnellement de manière significative. Le soutien donné varie selon les compétences des bénévoles : cela peut aller des aspects marketing aux démarches financières en passant par les conseils juridiques – tout savoir-faire est valorisé. Certains retraités contribuent également aux décisions des comités de crédit. Leur expérience amène souvent des éléments pertinents dans les décisions d'octroi.

7 Voir à ce sujet, « Microcrédit : nouvel acteur actif ! », CAYROL, Annika, décembre 2012

8 Basé sur l'étude de cas « The experience of Credal (Belgium) », Crédal, conférence « Active Ageing a tool for microfinance ? », 14 décembre 2012.

Pour ce qui concerne le microcrédit personnel, les chiffres restent également marginaux. Ainsi, 21 % des clients de ce segment sont âgés de 50 ans et plus et seuls 151 prêts (sur 2 032 accordés), soit 7 %, le sont à des personnes de plus de 60 ans depuis les débuts de cette activité. Ces microcrédits servent généralement à payer des soins de santé, des véhicules pour éviter un isolement ou à financer des biens nécessaires tels qu'une chaudière, un toit ou une cuisine.

Par ailleurs, de manière plus ciblée sur le sujet qui nous intéresse, la ministre wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, madame Eliane Tillieux a nommé Crédal pour lancer un projet visant les seniors à faible revenu âgés de 65 ans et plus et vivant en région wallonne. En partenariat avec des associations qui travaillent avec les personnes âgées et donc qui connaissent bien leur situation et leurs besoins, Crédal accordera des microcrédits pour financer des solutions techniques permettant à ces aînés de rester dans leurs maisons. Ce prêt pourra être de 10 000 € maximum, avec un taux d'intérêt de zéro pour cent. La Région wallonne couvrira la charge de ce taux d'intérêt nul et garantira ces crédits à 75 %. Cette initiative démarrera au début de l'année 2013 et vise à octroyer 350 crédits sur deux ans.

Concrètement, les fournitures qui pourraient être financées sont tous types de dispositifs ergonomiques facilitant la vie des seniors : des douches de plain-pied, des ascenseurs, des lits réglables ou des logiciels de lecteur à utiliser sur l'ordinateur par exemple. Le succès de ce projet réside dans le fait que les associations partenaires travaillent en étroite collaboration et possèdent donc une profonde compréhension des besoins des personnes âgées ainsi que de leur contexte social et financier.

5 Conclusions

Les exemples de bonnes pratiques mentionnés dans cette analyse tendent à indiquer que le microcrédit peut être un outil utile aux seniors pour vivre un vieillissement actif. Il peut contribuer à augmenter l'autonomie des seniors par une amélioration de leur maison, les aider à trouver ou créer du travail et leur fournir une aide financière pour soutenir une entreprise. Il serait intéressant d'élargir cette analyse au domaine plus large de la microfinance : des projets de micro-épargne ou de micro-assurance pour ce segment de la population sont sans doute des pistes à explorer.

Cependant, même en ne considérant que les initiatives de microcrédit, il existe, à l'heure actuelle, très peu d'évaluations du réel impact de ces dispositifs (mesurant le taux de réussite efficace, combien de temps la situation s'est-elle améliorée et dans quelle mesure, etc.). Cela étant, le microcrédit n'est pas, et ne devrait pas être, le seul

outil facilitant les seniors vers un vieillissement actif. Les politiques publiques devraient également, et avant tout, être conçues pour aider les personnes âgées défavorisées à atteindre ou maintenir une qualité de vie décente.

*Retrouvez toutes
nos analyses sur
www.financite.be*

*Annika Cayrol
Décembre 2012*